

RÉPUBLIQUE FRANCAISE  
LIBERTÉ - EGALITÉ - FRATERNITÉ

## COMMUNE DE WIMEREUX

### Département du Pas-de-Calais

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 25 juin 2025

L'an deux mil vingt-cinq,  
le vingt-cinq juin à dix-huit heures et trente minutes.

Le Conseil Municipal de la commune de WIMEREUX, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur DUBAËLE Jean-Luc, Maire.

#### DÉLIBÉRATION N° 20250625\_11

↳ Constitution de provision pour risques et charges de fonctionnement courant - Contentieux.

---

#### Date de la convocation

▪ 19 juin 2025

Le nombre de Conseillers Municipaux en exercice est de 29.

#### Présents

MM. BOUTLEUX Guy, JOUGLEUX Jean-Luc, Mme DUQUESNE Cécile, M. JOLIE Pascal, Mme KOROL Renée, M. DEVIN Serge, Mme NOURTIER Fabienne, M. BUTCHER Gérard, Mmes BAILLARD Sylvie, LAVIÉVILLE Chantal, M. SAMUEL Jean-Michel, Mme BERNARD Sabine, M. SENECAL Yannick, Mme ROUSSEAU Marie-José, M. LAMIRAND Christophe.

#### Absents excusés ayant donné procuration

Mme DREUSLIN Estelle	à	M. JOUGLEUX Jean-Luc
Mme NOËL Laure	à	M. BOUTLEUX Guy
M. LEPRÊTRE Médéric	à	M. JOLIE Pascal
Mme GUILLOU Elodie	à	Mme KOROL Renée
M. MARLOT Loïc	à	M. DEVIN Serge
Mme HEMBERT Axelle	à	Mme ROUSSEAU Marie-José

#### Absents excusés sans procuration

Mme BARDEAUX Sandrine  
Mme SAUVAGE Edith  
Mme HECTOR Ludivine  
M. SERGENT Didier  
Mme REBOUL Sophie  
M. IVART Yves

#### Absent non excusé

M. PORTUESE Aurélien.

#### A été nommé secrétaire de séance

M. JOLIE Pascal

**SERVICE FINANCIER**

**CONSTITUTION DE PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES DE  
FONCTIONNEMENT COURANT - CONTENTIEUX**

La constitution de provisions est une dépense obligatoire pour les communes. Conformément à l'article R. 2321-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) et à l'instruction budgétaire et comptable M14, il y a lieu de constituer des provisions dans le cadre des contentieux.

En conséquence, il est proposé de constituer une provision de 2 000 € (*deux mille euros*) au titre des frais exposés (article L. 761-1 du Code de Justice Administrative) dans le cadre du contentieux relatif à la contestation par un agent du refus de l'octroi d'un congé pour invalidité imputable au service (CITIS) auprès du Tribunal Administratif de Lille (dossier TA n° 2305373-8) :

<b>CRÉANCE</b>	<b>RISQUE FINANCIER ESTIMÉ</b>
Frais exposés (article L761-1 du Code de Justice Administrative) Refus par un agent de l'octroi d'un congé pour invalidité imputable au service (dossier TA n° 2305373-8)	2 000,00 €

Cette provision sera ajustée annuellement en fonction de l'évolution du risque.

Elle donnera lieu à reprise en cas de réalisation du risque ou lorsque ce risque ne sera plus susceptible de se réaliser.

Les crédits relatifs à cette inscription sont inscrits au Budget Primitif 2025 au compte 6815 « Dotations aux provisions pour risques et charges de fonctionnement courant ».

En conséquence,

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**Le Conseil Municipal,**

**AUTORISE** la constitution d'une provision pour risques et charges de fonctionnement courant d'un montant de 2 000,00 € (*deux mille euros*), dans le cadre du contentieux référencé TA n° 2305373-8.

Pour extrait certifié conforme,

La secrétaire de séance,

Le Président de séance,

L'Adjoint au Maire,  
**Pascal JOLIE.**

**#signature#**